De semaine en semaine

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **81 (1972)**

Heft 5

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de semaine en semaine

Plus de 20 000 journées de travail volontaire

En estimant à une moyenne de 10 heures la «journée de travail» qu'effectue une auxiliaire-hospitalière Croix-Rouge dans un hôpital, un home ou tout autre établissement médico-social, voire au domicile même de malades, ce ne sont pas moins de 20 000 jours que ces désormais indispensables volontaires de la Croix-Rouge suisse ont, l'an dernier, consacré aux malades dans l'ensemble du pays. Un changement vient d'être introduit concernant leur formation qui comporte un enseignement théorique et pratique suivi d'un stage de 96 heures au moins en milieu hospitalier: sur la base des expériences de ces dernières années, la décision a été prise de répartir comme suit la partie pratique et théorique de 28 heures:
la première – donnée par une infirmière – comportera désormais 22 heures (au lieu de 20) et la seconde – donnée par un médecin – 6 heures (au lieu de 8).

Cette après-midi, un patient à conduire au centre d'ergothérapie

Les tâches incombant aux assistants et assistantes bénévoles Croix-Rouge (effectif: 1900, dépendant de 35 sections de la Croix-Rouge suisse) sont, on le sait, variées et aussi indispensables les unes que les autres. L'une d'elle cependant est particulièrement appréciée et prend de jour en jour plus d'ampleur: ce sont les transports automobiles que 23 sections ont introduits à leur programme. Plus de 700 «chauffeurs» bénévoles se mettent régulièrement à disposition, une ou plusieurs fois par semaine, 570 autres de manière plus sporadique, pour accompagner des personnes âgées ou handicapées chez le médecin, le dentiste, au centre d'ergothérapie.

Entraide nationale

Le Comité central a voté récemment l'octroi d'un nouveau crédit de 100 000 fr. provenant du fonds de parrainages pour la poursuite de l'aide en nature dont bénéficient depuis plus de 15 ans des familles nécessiteuses et des personnes isolées en Suisse, sous forme de lits, literie, mobilier divers, vêtements.

Soudan: la Croix Rouge suisse soutient un programme d'aide d'urgence

La Croix-Rouge suisse soutient un programme d'entraide mis sur pied au Soudan par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, en collaboration avec le Croissant-Rouge soudanais.

Les différents qui depuis des années opposaient les provinces du nord et du sud soudanais ayant enfin cessé, on s'attend à ce que quelque 325 000 personnes qui avaient fui le pays ou s'étaient réfugiées dans la brousse regagnent dès lors leurs villages. Le programme d'entraide de la Ligue qui doit s'étendre sur une année prévoit la remise de vivres d'appoint et de médicaments à 100 000 nécessiteux. La Croix-Rouge suisse y a consacré un montant de 120 000 fr. provenant pour une grande part d'un crédit de la Confédération. La moitié de cette somme sera réservée à l'envoi de matériel de pansement, l'autre à l'achat de vivres sur le marché local.

27 mai 1972, Fribourg:

Assemblée des délégués de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID)

81 délégués représentant les 8660 membres de l'association, de nombreux membres, des invités et de jeunes élèves-infirmiers et -infirmières en soins généraux se sont rencontrés à l'Aula de l'Université de Fribourg, fleurie et décorée pour la circonstance.

Il ressort du rapport annuel établi par *la présidente, Mlle Liliane Bergier,* de Lausanne, qu'après de longues négociations, le *contrat-type pour le personnel soignant* a été approuvé en décembre 1971 par le Conseil fédéral et est entré en vigueur le 1er janvier 1972. Les représentants de l'ASID ont pu obtenir des conditions de travail sérieusement améliorées pour l'ensemble du personnel soignant.

L'association a pris en outre position au sujet de deux points de caractère national: une requête au Conseil fédéral concernant la révision de la LAMA (loi sur l'assurance-maladie et accidents), d'une part, et une requête concernant la modification de la constitution au sujet du rôle de la Confédération dans la formation professionnelle.

Diverses commissions sont à l'œuvre au sein de l'association. Elles s'occupent particulièrement des problèmes de spécialisation et de perfectionnement: en collaboration avec des médecins spécialisés, elles ont élaboré des programmes destinés aux infirmiers(ères) diplômés(es) dans diverses spécialités comme l'anesthésie, la salle d'opération, les soins intensifs; la formation en soins infirmiers de santé publique suscite un intérêt grandissant; mais l'infirmière soignante n'est pas oubliée et diverses possibilités de perfectionnement professionnel lui sont offertes, surtout dans le domaine de l'administration. En outre, des cours de recyclage, plus spécialement destinés aux infirmières qui ont interrompu leur activité professionnelle, ont permis à nombre d'entre elles de reprendre du travail dans les hôpitaux ou les services extra-hospitaliers.

Les enseignants en soins infirmiers forment un groupe aussi actif que nombreux au sein de l'ASID. Une démonstration du *système d'enseignement ROCOM,* organisée par la Maison Hoffman-La Roche, leur a présenté de nouvelles possibilités pédagogiques.

Quelques *membres juniors* de l'association ont assisté aux *rencontres internationales d'élèves-infirmiers et -infirmières* à Francfort s/le Main en 1970 et à Vienne, en 1971. L'ASID a décidé d'organiser une telle rencontre *à Zurich, en automne 1972.*

La déclaration de l'ASID a formé le morceau de résistance de cette assemblée des délégués qui a été appelée à se prononcer à son sujet. Elaborée fin 1970 par le comité central, elle a été largement discutée au niveau des onze sections qui ont fait bon usage du délai imparti pour présenter d'intéressantes propositions.

Quant à *l'Etude des soins infirmiers en Suisse,* commencée en 1965, elle se poursuit et nombreuses sont les infirmières qui ont déjà tiré bénéfice de leur collaboration, brève ou prolongée, à cette recherche, actuellement à la phase expérimentale.

Une table ronde, introduite et présidée par *le Professeur Gaston Gaudard,* de la faculté de droit et de sciences sociales de Fribourg, avec la participation de plusieurs personnalités actives dans divers domaines de la santé, a placé les soins infirmiers dans le vaste contexte des *«données sociales de la politique de la santé publique en Suisse».*

«Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.»

Arme redoutable que la presse! Trop redoutable d'ailleurs pour l'utiliser sans discernement. Et pourtant certains journalistes, flairant ici ou là la bonne odeur de scandale si propice aux gros tirages, n'hésitent pas à lancer quelques petites bombes de leur fabrication, sans aucunement se soucier des retombées qui ne manqueront pas d'atteindre directement ou indirectement bon nombre de malheureux. Beau prétexte que celui d'une prétendue objectivité, belle excuse que le soi-disant devoir de renseigner le public. Ce brave public si naïf, si prêt à gober comme parole d'Evangile les affirmations les plus erronées, les insinuations les plus fallacieuses, les simplifications les plus abusives... Celles-ci se répandent de bouche à oreille et finissent par créer une réputation inébranlable. Si encore il ne s'agissait que d'égratigner l'amour-propre de quelque personnalité! Une susceptibilité blessée n'a jamais tué personne. Mais lorsqu'on critique superficiellement le travail d'institutions d'entraide en proie aux mille et une difficultés qu'elles rencontrent sur des terrains ravagés par la guerre ou les catastrophes naturelles, lorsque des journalistes, preux redresseurs de torts, hérauts de la bonne conscience de la collectivité, s'instituent surveillants du bon emploi des deniers publics et privés, mais ne soulignent dans leurs articles que les inévitables erreurs et échecs sans mentionner le moindre résultat positif, lorsqu'ils agitent à grand bruit les grelots de la calomnie, il faut bien se rendre compte que les premières victimes de ces rumeurs mal fondées seront précisément les plus malheureux, ceux au nom desquels on s'indigne si vertueusement, alors que d'autres s'efforcent de les aider. Et pourtant certains journalistes moralisateurs semblent prendre un malin plaisir à saper la confiance de la population en semant le doute et en lui affirmant que ses dons sont gaspillés. Eux-mêmes n'en dormiront pas moins au chaud et n'en boiront pas moins frais. Pendant ce temps, la rumeur court et enfle. On chuchote, puis l'on dit bien haut qu'en fin de compte, les frais généraux et administratifs dévorent le 90% des dons reçus. La vérité, c'est qu'ils atteignent quelque 3 à 5%. Mais cela n'est malheureusement pas une information assez sensationnelle pour la servir à un public plutôt friand de scandale.

Des journalistes dignes de ce nom ne s'abaisseraient pas, eux, à cette tromperie trop facile.

M. S.